

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : projet de motion de soutien à la gazette Thiers Ambert - conseil communautaire de la communauté de communes entre dore et allier

PROJET DE MOTION DE SOUTIEN A LA GAZETTE THIERS AMBERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER

Un patrimoine journalistique exceptionnel

La Gazette Thiers Ambert, héritière d'un riche patrimoine de presse locale, puise ses racines dans **Le Journal de Thiers**, diffusé de **1869 à 1944**, lui-même issu des *Annonces et avis divers de l'arrondissement de Thiers*, fondées en **1815**. Le titre "La Gazette de Thiers" a vu le jour le **31 janvier 1948**, incarnant depuis plus de 77 ans une presse de proximité rigoureuse, humaine et ancrée dans les réalités locales.

Ce journal hebdomadaire, avec ses **1 700 exemplaires vendus chaque semaine**, ses **400 abonnés fidèles** et sa diffusion s'étendant **de Thiers à Ambert, en passant par Lezoux, Noirétable ou Puy-Guillaume**, représente **bien plus qu'un simple média**. Il constitue **un repère, un lien social indispensable, un témoin privilégié de la vie du territoire**, relayant avec honnêteté les événements, les initiatives, les défis et les succès de nos communes et de leurs habitants.

Une décision inacceptable

Le Conseil communautaire **s'indigne** de la décision prise par le groupe de presse Centre France de **transformer ce titre emblématique en simple cahier de quatre pages insérées dans une édition plus large**, mettant ainsi fin à l'existence propre de La Gazette, et ce **sans la moindre consultation de sa rédaction ni des élus locaux**. Cette décision, brutale et opaque, menace directement l'avenir du titre, ses emplois, son identité et sa mission de service public. Elle prive également les habitants de Thiers, d'Ambert et de l'ensemble du Livradois-Forez d'une voix spécifique, enracinée, au profit d'un traitement distant, uniformisé et déconnecté de leur réalité quotidienne.

Nous saluons le professionnalisme et l'engagement exemplaires des journalistes qui, malgré les réductions d'effectifs successives et l'absence d'accompagnement de la direction depuis plusieurs années, ont continué à faire vivre La Gazette avec passion, semaine après semaine. Leur travail est **indispensable à la vitalité démocratique de notre territoire**.

Un enjeu démocratique majeur

Nous rappelons solennellement que **la presse locale constitue un pilier fondamental de la démocratie**. La fragiliser, c'est affaiblir la capacité de nos citoyens à s'informer de manière indépendante, à débattre en connaissance de cause et à s'impliquer dans la vie publique. Le pluralisme de l'information ne saurait être sacrifié au nom de logiques strictement économiques, au détriment de l'intérêt général et de la cohésion territoriale.

Nos demandes

Dans un monde où la désinformation prospère et où les repères démocratiques vacillent, préserver une presse locale de qualité est une exigence citoyenne. La Communauté de communes Entre Dore et Allier prendra toute sa part dans ce combat essentiel.

En conséquence, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier :

- **Apporte son soutien total** à l'équipe de **La Gazette Thiers Ambert** et à tous ceux qui œuvrent pour la préservation de ce titre ;
- **Demande instamment** à la direction du Groupe **Centre France** de :
 - **Suspendre immédiatement** sa décision de suppression
 - **Ouvrir un dialogue constructif** avec la rédaction et les élus locaux
 - **Étudier des alternatives viables et concertées** permettant de maintenir l'identité et l'indépendance éditoriale du titre
- **Se tient prêt** à participer activement à toute initiative ou démarche permettant de **préserver ce titre essentiel** à la cohésion sociale et à la vie démocratique de notre territoire ;
- **Appelle** les autres collectivités locales, les associations, les entreprises et tous les citoyens attachés à l'information de proximité à se mobiliser pour sauvegarder **La Gazette Thiers Ambert**.

Le Conseil communautaire Entre Dore et Allier tient à exprimer son profond attachement au titre **La Gazette Thiers Ambert** et à sa rédaction, dans le contexte très préoccupant de sa suppression annoncée, unilatérale et sans concertation, à compter du **jeudi 31 juillet 2025**.

Ceci exposé, il est proposé au conseil communautaire l'approbation de la motion de soutien auprès de La Gazette Thiers Ambert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** à :

- **31 voix POUR**
- **0 voix CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Monsieur Cédric DAUDUIT n'a pas prit part au vote.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

